



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et les vingt-trois janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

**Présents :** Mmes et Mrs Éric AUDIBERT, Dominique LIAUTAUD, Roseline BIGI, Delphine DELSARTE, Olivier DEBOURREZ, Frédérique ROUSTANG, Jean GRIMALDI, Patrice BURLANDO, Pierre BONNET, Laurent JANVRIN,

**Absents excusés :** Jacqueline ROLFE

**Absents représentés :** Charlotte FABRE représentée par Laurent JANVRIN, Laurent REMY représenté par Frédérique ROUSTANG, Joseph GALLUZZO représenté par Jean GRIMALDI, Michèle TRUC représentée par Dominique LIAUTAUD

Mme DELSARTE est nommée secrétaire.

### ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu des Commissions Communales
2. Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18/12/2024
3. Décision communale DEC2024/001 tarifs périscolaires

#### COMMANDE PUBLIQUE

4. Convention UFOLEP
5. Attribution MAPA 2024\_001 PALUD

#### URBANISME

6. Rapport ZAN/ consommation d'espace

#### FONCTION PUBLIQUE

7. Création/suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ere classe TNC

#### FINANCES LOCALES

8. Tarifs budget Annexe CAVEAUX
9. Modalités de financement du budget annexe CAVEAUX
10. Autorisation d'ouvertures de crédits avant vote du BP 2025
11. Demande de subvention DSIL/DETR : rénovation thermique hôtel de ville

Questions diverses  
Informations diverses

### 1. Compte-rendu des Commissions Communales

**Commission scolaire (D. LIAUTAUD)** une rentrée sans encombre. Réunion avec le prestataire restauration scolaire, nous avons retiré la soupe des menus pour éviter le gaspillage. **Monsieur le Maire :** Le nombre d'élèves pour la rentrée 2025 est de 100, ce qui est extrêmement bas et nous expose à une fermeture de classe. **Mr BURLANDO :** une fermeture entrainerait une dégradation des conditions de classe avec des triples niveaux. **Mme ROUSTANG :** les parents d'élèves sont-ils au courant ? **Mme LIAUTAUD :** ils seront alertés au prochain conseil d'école.

**Commission Travaux (L. JANVRIN)** Le marché de la Palud doit être attribué ce soir nous en parlerons plus en détails ultérieurement.

**Commission environnement (F. ROUSTANG)** Les remises : nous avons un peu de retard, Enedis n'est toujours pas intervenu ce qui nous empêche de terminer les travaux. La commission urbanisme continue de se réunir tous les 15 jours pour étudier les demandes en cours.

### 2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2024 /Adoptée à l'unanimité

### 3. Décision communale tarifs périscolaires et extrascolaires /Adoptée à l'unanimité

## COMMANDE PUBLIQUE

### 4. Convention UFOLEP

Le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation d'une convention avec l'UFOLEP (L'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) du Var pour l'opération « Le P'tit Camion », visant à promouvoir l'activité physique sur le territoire. Ce dispositif propose des bilans de condition physique, des séances adaptées encadrées par des professionnels, des actions de sensibilisation à la santé et un accompagnement personnalisé pour encourager une pratique régulière d'activités physiques. Le P'tit camion sera présent 2 mercredis par mois à la Palud dans un premier temps puis dans les jardins de la Mairie le temps des travaux de la halte routière.

### 5. Attribution marché de travaux MAPA 2024-001 PALUD /Adoptée à 12 voix pour, MR JANVRIN ne prend pas part au vote.

Dans le cadre de l'amélioration des infrastructures locales et du développement de l'accueil des usagers de la route, la commune de Montfort Sur Argens a décidé de procéder à l'aménagement d'une halte routière Quartier de la Palud ainsi que la réfection de la voirie rue du Ferrailon, place du Logis et esplanade du château. Ce projet vise à offrir un espace fonctionnel et agréable pour les automobilistes et les administrés, incluant : aire de stationnement, sanitaires, espaces verts, éclairage public, ...

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, une procédure de consultation a été lancée le 25 octobre 2024 avec publication officielle, un tour de négociation s'est ouvert le 16 décembre 2024,

Après étude des dossiers de candidature et des offres par le cabinet OPSIA, un tour de négociation a été proposé à 5 des 6 entreprises ayant remis leur offre (une offre étant considérée comme irrégulière et non recevable). Le 9 janvier dernier les entreprises ont de nouveau remis leurs offres. Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur l'attribution du marché de travaux,

Considérant le rapport d'analyse des offres du bureau d'études OPSIA, Il est ainsi proposé de retenir l'entreprise suivante pour le Lot unique :

- Lot UNIQUE Travaux de voirie : **Société SNTC** pour un montant de **486 514,81 € HT** après négociation soit **583 817.77 € TTC**

**Monsieur le Maire** : la durée des travaux est estimée à 4 mois durant lesquels il faudra adapter la circulation et le stationnement afin d'en limiter l'impact.

## URBANISME

### 6. Rapport Loi Zéro Artificialisation Nette - Consommation d'espace /Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de la loi "Climat et résilience", la France vise le "Zéro Artificialisation Nette des sols" (ZAN) d'ici 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de 54,5 % de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) d'ici 2031. Les collectivités disposant d'un PLU doivent établir un rapport triennal sur l'artificialisation des sols, permettant d'évaluer l'équilibre entre surfaces artificialisées et désartificialisées. Pour la période 2021-2030, seules les données spécifiées par le décret n°2023-1096 doivent être renseignées.

Les communes dotées d'un document d'urbanisme, se doivent d'établir au minimum tous les 3 ans un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs de sobriété foncière déclinés au niveau local. L'enjeu est de mesurer et de communiquer régulièrement au sujet du rythme de l'artificialisation des sols, afin d'anticiper et de suivre la trajectoire et sa réduction. Ce rapport doit être présenté à l'organe délibérant, faire l'objet d'un débat et d'une délibération du conseil municipal, et de mesures de publicité. Le rapport est transmis dans un délai de quinze jours suivant sa publication aux préfets de région et de département, au président du conseil régional, au président de l'EPCI dont la commune est membre ou aux maires des communes membres de l'EPCI compétent ainsi qu'aux observatoires locaux de l'habitat et du foncier.

## FONCTION PUBLIQUE

### 7. Création/suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ere classe TNC / Adoptée à l'unanimité

Le Maire propose la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet (0,90 ETP) pour renforcer les services urbanisme et à la population. Cette mesure permettra d'augmenter le temps de travail de l'agent actuellement en poste à 31,5/35e annualisés. Le poste initial à 0.8 ETP serait donc supprimé.

## FINANCES LOCALES

### 8. Fixation des tarifs de vente CAVEAUX et CONCESSIONS /Adoptée à l'unanimité

Le Maire propose une actualisation des tarifs du cimetière communal pour suivre l'inflation. Une augmentation annuelle de 2 % des concessions et caveaux est envisagée afin d'éviter des écarts importants dans le temps. Les tarifs seront réévalués en cas de travaux spécifiques ou d'acquisition de nouveaux caveaux pour s'aligner sur le prix du marché.

Type de caveau	Tarif caveau TTC	Durée concession	Tarif concession	Tarif global
6 places	3 995 € TTC	Cinquantenaire	2 471 €	6 466 €
		Trentenaire	1 842 €	5 837 €
4 places	3 141 € TTC	Cinquantenaire	1 656 €	4 797 €
		Trentenaire	1 237 €	4 378 €
2 places	2 288 € TTC	Cinquantenaire	803 €	3 092 €
		Trentenaire	594 €	2 883 €
<b>COLOMBARIUMS</b>		<b>CONCESSIONS TRENTENAIRES</b>		
		670 €		

### 9. Modalités de financement du budget annexe CAVEAUX /Adoptées à l'unanimité

Considérant le besoin de trésorerie du budget annexe CAVEAUX pour démarrer son fonctionnement, il est nécessaire que la Commune procède à un prêt à ce budget annexe 12204 selon les modalités suivantes :

- Prêt de 36 000 € en 2024,
- Prêt de 20 000 € maximum en 2025 en plusieurs versements si besoin avéré il y a.
- Ces prêts seront remboursés selon les modalités suivantes, eut égard au fait que la commune vend en moyenne 6 caveaux par an, il conviendra de procéder à des remboursements partiels en fin d'exercice à hauteur des ventes effectuées durant l'année.
- Les remboursements tiendront compte des éventuels nouveaux besoins de trésorerie du budget caveaux.
- L'objectif final étant de rembourser l'intégralité des prêts de la commune avant le 31/12/2030.

Ce prêt est une opération réelle budgétaire matérialisée par des mandats au compte 27 638 sur le budget commune 12200 et par des titres au compte 1687 sur le budget annexe caveaux 12204.

### 10. Autorisation de crédits avant vote du BP 2025 /Adoptée à l'unanimité

Avant le vote du budget primitif 2025, Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants suivants :

Opérations		Articles	Autorisations de crédits 2025
101	Hôtel de ville	2183	8 000.00 €
106	Remises (GFAP)	2135	33 400.00 €
108	Ecole	2184	30 000.00 €
	Ecole	2188	10 000.00 €
109	Services Techniques	2158	10 000.00 €
114	Eclairage public jardins	21538	30 000.00 €
118	Chemins communaux	2152	30 000.00 €
	Prêt BA caveaux	27638	9 000.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>160 400.00€</b>

Le montant total de 160 400.00 € est inférieur au plafond autorisé.

## 11. Demande de subvention DSIL 2025 Rénovation thermique Hôtel de Ville /Adoptée à l'unanimité

Suite au diagnostic énergétique de l'hôtel de ville révélant la nécessité de travaux pour améliorer la performance énergétique, le Maire propose de solliciter une aide de l'État via la **DSIL 2025**. Cette rénovation, en accord avec les priorités nationales en matière de transition énergétique, permettra de réduire la consommation et les coûts énergétiques tout en améliorant le confort des usagers et agents municipaux. La demande de financement s'appuie sur un tableau prévisionnel détaillé :

	Montant HT	%
DSIL 2025	86 666.67 €	80 %
Autofinancement	21 666.66 €	20 %
Montant Total HT	108 333.33 €	100 %
TVA	21 666.67 €	
Montant Total TTC	130 000 €	

## 12. Questions diverses

Roseline BIGI : nous avons recommencé les contrôles dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage avec Laurent Pascal.

## 13. Informations diverses

Monsieur le Maire informe :

La séance est levée à 19 h 20

Le Maire

Eric AUDIBERT



La Secrétaire

Delphine DELSARTE

Affiché le 28/03/2025